

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2235

16 novembre 2009

SOMMAIRE

Adex S.A.	107254	Nova/Paul Investments s.à r.l.	107253
Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l. ..	107273	Oyster I Holdco S.à r.l.	107243
Amphan Properties S.à r.l.	107243	Pacific Capital S.à r.l.	107243
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.	107245	Pacific Capital S.à r.l.	107248
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.	107280	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR	107256
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.	107253	Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l.	107277
Azimuth Finance S.à r.l.	107276	Porte Neuve Estates	107279
Business Go Asia S.A.	107263	Quinlan Private ESPF Investments #1 ...	107266
Cameco Luxembourg S.A.	107247	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	107266
C.F.A.R.P.L. S.A.	107277	Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.	107262
Chelsea Harbour Sàrl	107271	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.	107262
CV Luxco S.à r.l.	107253	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l.	107255
Degewo	107269	Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l.	107255
Economical Company Holding S.A.	107252	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	107255
Future Entertainment S. à r.l.	107237	Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l.	107271
Geniale S.A.	107275	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	107263
Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l.	107234	RMB Managed Funds SICAV-SIF	107280
Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l.	107234	Société de Diversification Financière Prudentielle S.A.	107234
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	107243	'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.	107265
K.B.G. Holding S.A.	107276	Toscana Investissement S.A.	107267
LIPP 2 S.à r.l.	107239	Toscana Investissement S.A.	107247
LSF5 Lux Investments S.à r.l.	107235	Toscana Investissement S.A.	107247
LSF Tempus Holdings II S.à r.l.	107256		
Luxconsulting S.à r.l.	107245		
Marlow Investments	107270		
Marlow UK S. à r.l.	107271		
METEC - Medical Technology Development S.A.	107263		
MX International S.à r.l.	107241		
N.I.L. Holding S.A.	107267		
NIL Investholding S.A.	107267		

Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.311.

EXTRAIT

Suivant acte de fusion du 15 avril 2008, l'associé unique de la Société, à savoir GREAT WHITE DUNVEGAN NORTH LLC, a été absorbé par:

- GWES HOLDINGS LLC, société américaine, 2711 Centerville Road, Suite 400, DE 19808, Willmington Delaware, Etats-Unis, Trade registrar of Delaware n°4525319.

En conséquence de cette fusion, GWES HOLDINGS LLC est devenue, avec effet au 15 avril 2008, l'associée unique de la Société.

Luxembourg, le 24 octobre 2009.

Pour GREAT WHITE DUNVEGAN NORTH (LUX) SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009138002/18.

(090166309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

 Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.355.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 octobre 2009

L'Associé unique de Holding de Diversification Financière Prudentielle Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction de gérant et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant, avec effet au 9 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2009138003/15.

(090166346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.274.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 octobre 2009

L'Associé unique de Société de Diversification Financière Prudentielle S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2009138004/15.

(090166369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 13 October 2009,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141 058, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N °2210 of 10 September 2008, amended for the last time by a deed of the same notary dated 2 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1897 of 30 September 2009.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,257,000 by an amount of EUR 7,000 to an amount of EUR 2,250,000 by the cancellation of 56 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,257,000 (two million two hundred and fifty-seven thousand euro) represented by 18,056 (eighteen thousand and fifty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 7,000 (seven thousand euro) to an amount of EUR 2,250,000 (two million two hundred and fifty thousand euro) represented by 18,000 (eighteen thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 56 (fifty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 7,000 (seven thousand euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 18,000 (eighteen thousand) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,250,000 (two million two hundred and fifty thousand euro) represented by 18,000 (eighteen thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detoumay, ici représentée par Mme Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 octobre 2009, (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte du même notaire du 2 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1897 du 30 septembre 2009.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.257.000 par un montant de EUR 7.000 à un montant de EUR 2.250.000 par voie d'annulation de 56 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 chacune: et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.257.000 (deux millions deux cent cinquante-sept mille euros) représenté par 18.056 (dix-huit mille cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 7.000 (sept mille euros) à un montant de EUR 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 56 (cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 7.000 (sept mille euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 18.000 (dix-huit mille) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43282. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138116/108.

(090167342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

In the year two thousand and nine on the fifteenth of October.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Shareholders of FUTURE ENTERTAINMENT S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-6832 Betzdorf, 11, Media Center Betzdorf, rue Pierre Werner, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on March 19th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 791 of April 11th, 2009 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 145.414.

The meeting is declared open with Mrs Murielle BAUGNIET, private employee, professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(i) the sole member ("VMIHL" or the "Sole Member") present or represented by proxy and the number of its units are shown on an attendance-list; this attendance-list signed by the General Meeting, the proxy of the represented Sole Member and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(ii) it appears from the attendance list that the twenty thousand (20.000) Units with a par value of one Pound Sterling (GBP 1,-) representing the entire share capital subscribed and paid up are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed before the meeting;

(iii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of three hundred eighty thousand British Pounds (GBP 380.000,-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20.000,-) to four hundred thousand British Pounds (GBP 400.000,-);

2. To issue three hundred eighty thousand (380.000) new units with a par value of one British Pound (GBP 1,-) each, having the same rights and privileges as the existing units;

Subscription in cash done by VMIHL to the three hundred eighty thousand (380.000) new units with a par value of one British Pound (GBP 1,-) each;

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital by an amount of three hundred eighty thousand British Pounds (GBP 380.000,-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20.000,-) to four hundred thousand British Pounds (GBP 400.000,-) by the issuance of three hundred eighty thousand (380.000) new units with a par value of one British Pound (GBP 1) each, having the same rights and privileges as the existing units.

The new units have been entirely subscribed and fully paid up by the existing Member.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it, that the amount of three hundred eighty thousand British Pounds (GBP 380.000,-) is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6, first paragraph of the articles of incorporation shall now read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The Company's share capital is set at four hundred thousand British Pounds (GBP 400.00,-) represented by four hundred thousand (400.000) units with a par value of one British Pound (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Nothing else on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

107238

Valuation

For registration purposes, the fees and costs related to the present deed are estimated to one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de FUTURE ENTERTAINMENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, 11, Media Center Betzdorf, rue Pierre Werner, Grand Duchy of Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 791 du 11 avril 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.414.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Murielle BAUGNIET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

(i) que l'associé unique ("VMIHL" ou l'"Associé Unique") présent ou représenté, la mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient est repris dans la liste de présence; ladite liste, après avoir été signée par l'assemblée générale, la mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

(ii) qu'il ressort de cette liste de présence que les vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, lequel a été porté à la connaissance de l'associé unique avant l'assemblée;

(iii) que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par un montant de trois cent quatre vingt mille livres sterling (GBP 380.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) à quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000,-);

2. Emission de trois cent quatre vingt mille (380.000) nouvelles parts sociales de valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1);

Souscription par apport en espèces réalisée par VMIHL;

3. Modification subséquente de l'Article 6 des Statuts de la Société;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt mille livres sterling (GBP 380.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) à quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000,-) par l'émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) nouvelles parts sociales d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales actuelles.

Les trois cent quatre-vingt mille (380.000) nouvelles parts sociales de valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ont été entièrement souscrites et payées par l'associé existant.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que la somme de trois cent quatre vingt mille livres sterling (GBP 380.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société dès cet instant.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6, alinéa 1^{er} des Statuts prend désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à la somme de quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,-(une livre sterling) chacune, toutes entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bagniet, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43817. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138117/132.

(090167334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of "LIPP 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139276, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1627 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1963 of 8 October 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred and sixty-seven thousand four hundred pounds sterling (267'400.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12'600.- GBP) up to an amount of two hundred and eighty thousand pounds sterling (280'000.- GBP) by the issue of two hundred and sixty-seven thousand four hundred (267'400) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The contribution of two hundred and sixty-seven thousand four hundred pounds sterling (267'400.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at two hundred and eighty thousand pounds sterling (280'00.- GBP) divided into two hundred and eighty thousand (280'000) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérante, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "LIPP 2 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139276, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1627 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1963 du 8 octobre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-sept mille quatre cents Livres Sterling (267.400.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600.- GBP) à deux cent quatre-vingt mille Livres Sterling (280.000.- GBP) par l'émission de deux cent soixante-sept mille quatre cents (267.400) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de deux cent soixante-sept mille quatre cents Livres Sterling (267.400.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt mille Livres Sterling (280.000.- GBP) divisé en deux cent quatre-vingt mille (280.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009138137/90.

(090166809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MX International S.à r.l." (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 116.384, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of April 26, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1407, page 67506 on July 21, 2006. The Company's articles of association (the Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of August 28, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1868, page 89641.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg, The Chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, that out of 29,299 (twenty nine thousand two hundred and ninety nine) shares, 26,487 (twenty-six thousand four hundred eighty-seven) shares are duly represented the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille neuf, seize octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MX International S à r.l.", ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.384, constituée suivant un acte du 26 avril 2006, publié le 21 juillet 2006 au Mémorial C numéro 1407, page 67506. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 28 août 2009 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1868 page 89641.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 29.299 (vingt neuf mille deux cent quatre-vingt-dix neuf) parts sociales, 26.487 (vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions:

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43993. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138112/108.

(090167473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138367/12.

(090167068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138369/12.

(090167095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Oyster I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Amphan Properties S.à r.l.)**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.843.

Im Jahre zweitausendneun, am dreißigsten Oktober, um zehn Uhr dreißig, vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung, die

1. Sechep Investments Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B. 117.239, hier vertreten durch Herrn Matthias Sprenger, alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wohnsitz in L-1420 Luxembourg, 207, Avenue Gaston Diderich,

in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der Alleinige Gesellschafter) der Amphan Properties S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B.121.843 (die Gesellschaft), eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde vom 15. November 2006, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2460 vom 30. Dezember 2006, zuletzt abgeändert gemäß Urkunde vom 20. Dezember 2007 durch Notar Martine Schaeffer, mit Amts-

sitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 386 vom 14. Februar 2008.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der Alleinige Gesellschafter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; demzufolge ist die Versammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen, diese Anwesenheitsliste wurde von dem Alleinigen Gesellschafter beziehungsweise dessen Vertreter sowie von dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung und demzufolge Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft;
3. Abänderung des Gesellschaftsgegenstandes und demzufolge Abänderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft.

III. Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass der Alleinige Gesellschafter rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Alleinige Gesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft von Amphan Properties S.à r.l. in OYSTER I HOLDCO S.à r.l. abzuändern.

Aufgrund des oben gefassten Beschlusses, beschließt der Alleinige Gesellschafter die Abänderung des ersten Artikels der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr in seiner Französischen und Englischen Fassung folgenden Wortlaut annimmt:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de OYSTER I HOLDCO S.à r.l."

" **Art. 2.** The company's name is OYSTER I HOLDCO S.à r.l."

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, den im Artikel 2 der Satzung vorgesehenen Gesellschaftsgegenstand abzuändern.

Der Wortlaut des zweiten Artikels in seiner Französischen und Englischen Fassung ist demnach folgender:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

" **Art. 3.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The company may borrow in any form and privately issue bonds.

The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

107245

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.200,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Capellen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. SPRENGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. CAP/2009/3672. Reçu: soixante-quinze Euros (€ 75,00).

Le Receveur (signé): I. NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009138162/84.

(090167259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Luxconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009138375/14.

(090167302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on April 30th, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1290 dated June 27th, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

107246

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro ? 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 30 avril 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1290 du 27 juin 2007;
- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;
- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

107247

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44535. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138126/94.

(090167132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138371/12.

(090167112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138244/9.

(090167264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138243/9.

(090167263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 137.512.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

In the year two thousand nine, the nineteenth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PACIFIC CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 128.302, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on April 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1446 of July 13th, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed dated on July 6th, 2007, of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2596 of November 14th, 2007.

There appeared:

Wolf Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 128.303 with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Jean-Marc Delcour, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 16th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 137,500,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 137,512,500.-), by way of the issue of five million five hundred thousand (5,500,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by way of a contribution in kind of Note Certificates to the Company in an aggregate amount of one hundred fifty million seven hundred thousand Euro (EUR 150,700,000.-) to be allocated for an amount of one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 137,500,000.-) to the nominal share capital account of the Company and the remainder to the Company's share premium account;

3. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital by an amount of one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 137,500,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 137,512,500.-), by way of the issue of five million five hundred thousand (5,500,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to five million five hundred thousand (5,500,000) newly issued shares of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting in the conversion of five million five hundred thousand (EUR 5,500,000.-) convertible note certificates (the Note Certificates) issued by the Company using the conversion rate of one (1) Note Certificate for one (1) newly issued share.

This contribution in kind of the Note Certificates to the Company in an aggregate amount of one hundred fifty million seven hundred thousand Euro (EUR 150,700,000.-) is to be allocated for an amount of one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro (EUR 137,500,000.-) to the nominal share capital account of the Company and the remainder to the Company's share premium account.

Declarations

The value of the contribution of the Note Certificates to the Company has been certified to the undersigned notary by the balance sheet of the Company as at August 31, 2009, and signed for approval by a manager of the Company and a certificate dated October 16, 2009 issued by the Company which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the owner of five million five hundred thousand (5,500,000) Note Certificates having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-);
2. all formalities required, in Luxembourg, in relation to the contribution in kind of the Note Certificates to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind;
3. the attached balance sheet of the Company on August 31, 2009 shows that the Company has an outstanding debt (currently partially reflected by five million five hundred thousand (5,500,000) Note Certificates having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-)) for an aggregate amount of nine hundred nine million six hundred and ninety-seven thousand five hundred and ninety-nine Euro (EUR 909,697,599.-) in favour of the Sole Shareholder; and
4. based on generally accepted accountancy, the worth of the Note Certificates contributed to the Company according to the balance sheet dated on August 31, 2009 is of one hundred fifty million seven hundred thousand Euro (EUR 150,700,000.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The said certificate and balance sheet, after having being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the increase in capital as follows:

Wolf Capital S.à r.l.	5,500,500 shares
Total:	5,500,500 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred thirty-seven million, five hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 137,512,500.-), represented by five million five hundred thousand and five hundred (5,500,500) shares in registered form having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued share in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PACIFIC CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.302 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1446 du 13 juillet 2007. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été amendés la dernière fois suivant un acte daté du 6 juillet 2007, du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2596 du 14 novembre 2007.

A comparu:

Wolf Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.303 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l'Associé Unique),

représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2009 à Luxembourg.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept millions cinq cent mille euros (EUR 137.500.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales à un montant de cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 137.512.500) par l'émission de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription à, et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 1 ci-dessus au moyen d'un apport en nature de certificats de dette à la Société d'un montant total de cent cinquante millions sept cent mille euros (EUR 150.700.000) à allouer pour un montant de cent trente-sept millions cinq cent mille euros (EUR 137.500.000) au compte du capital social nominal de la Société et pour le reste au compte prime d'émission de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des associés de la Société des nouvelles actions émises (en ce inclus, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept millions cinq cent mille euros (EUR 137.500.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales à un montant de cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 137.512.500) par l'émission de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à cinq millions cinq cent mille (5.500.000) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et les libérer toutes par un apport en nature consistant en la conversion de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) certificats de dette convertibles (les Certificats de Dette) émis par la Société en utilisant le ratio de conversion de un (1) Certificat de Dette pour une (1) part sociale nouvellement émise.

L'apport en nature à la Société des Certificats de Dette d'un montant total de cent cinquante millions sept cent mille euros (EUR 150.700.000) est alloué pour un montant de cent trente-sept millions cinq cent mille euros (EUR 137.500.000) au compte du capital social de la Société et pour le reste au compte prime d'émission de la Société.

Déclarations

La valeur de l'apport des Certificats de Dette à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan de la Société daté du 31 août 2009 et signée pour accord par un gérant de la Société et un certificat daté du 16 octobre 2009 émis par la Société qui atteste que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) Certificats de Dette ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

2. toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Certificats de Dette au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature;

3. le bilan de la Société annexé du 31 août 2009 montre que la Société a une dette existante (actuellement partiellement reflétée par cinq millions cinq cent mille (5.500.000) Certificats de Dette ayant une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25))) d'un montant total de neuf cent neuf millions six cent nonante sept mille cinq cent nonante neuf euros (EUR 909.697.599) en faveur de l'Associé Unique;

4. basée sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Certificats de Dette apportés à la Société est évaluée à cent cinquante millions sept cent mille euros (EUR 150.700.000) selon le bilan daté du 31 août 2009 et depuis ce bilan, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat et le bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer l'actionariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Wolf Capital S.à r.l.	5.500.500 parts sociales
Total:	5.500.500 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera formulé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 137.512.500) représenté par cinq millions cinq cent mille cinq cents (5.500.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société (en ce inclus, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à six millions euros (EUR 6.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Delcour et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44054. Reçu soixante-quinze euros
Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au
Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138130/227.

(090167060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Economical Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.992.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ECONOMICAL COMPANY HOLDING S.A.",
une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526
Luxembourg (la "Société"). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section
B sous le numéro B 100.992. La Société a été constituée suivant acte de scission du 26 avril 2004, publié au Mémorial C,
Recueil des Sociétés et Associations, numéro 751 du 22 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le
notaire soussigné en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1239 du
19 novembre 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse
professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Lu-
xembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxem-
bourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été
portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les
membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant,
restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer
valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les
actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du
jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de pro-
noncer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
La société "EUROTIME S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.-L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12802. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009138145/67.

(090167249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138373/12.

(090167141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138377/12.

(090167158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Nova/Paul Investments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.224.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138389/12.

(090167398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Rectificatif de l'acte déposé le 26.11.2007 N° de dépôt L070161398.05

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Khagani BASHIROV, company director, born on 07 January 1961 at Kirovabad (Azerbaïdjan), residing at 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem, acting in its capacity as owner of 100 shares with a par value of EUR 310.- each, of ADEX S.A. (the "Company"), having its registered office at 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under section B 133.622, here represented by Mrs Souade Boutharouite, jurist, with professional address at 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 25, 2009.

A copy of said proxy will remain annexed to the present deed to be registered at the same time.

The shareholder has requested the notary to act the following:

The appearing person declares that it is the sole shareholder of the Company incorporated by deed of the undersigned notary on October 22, 2007, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2855 dated December 12, 2007 and that in this incorporation deed, a clerical error has been made in the English version at the second paragraph of article 3 concerning the capital, stating erroneously that the authorized capital of three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-) was divided into three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each, instead of one thousand (1,000) shares of a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.

Consequently the number of shares is hereby amended so that Article 3, paragraph 2 will be read as follows:

" **Art. 3. Paragraph 2.** The authorised capital of the Company is established at three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-), divided into one thousand (1,000) shares each with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-).

It is requested to apply this rectification whenever it is necessary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The Document having been read to mandatory of the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Khagani BASHIROV, dirigeant de sociétés, né le 07 janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem, agissant en sa qualité de propriétaire de 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310.- chacune dans la société ADEX S.A., (la "Société"), ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B numéro 133.622, ici représenté par Mademoiselle Souade Boutharouite, juriste, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Une copie de cette procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'actionnaire demande au notaire d'acter ce qui suit:

Le comparant déclare être seul actionnaire de la Société constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 22 octobre 2007, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2855 en date du 12 décembre 2007 et que dans cet acte de constitution, une erreur a été faite dans la version anglaise au deuxième alinéa de l'article 3 des statuts concernant le capital. En effet, il énonce erronément que le capital autorisé de trois cent

dix mille euros (EUR 310.000,-) était divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), au lieu de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune. En conséquence, le nombre d'actions est modifié de telle sorte que le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts (dans sa version anglaise) doit être lu comme suit:

" **Art. 3. Paragraphe 2.** The authohsed capital of the Company is established at three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-), divided into one thousand (1,000) shares each with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-)."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40267. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138121/72.

(090167300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138458/12.

(090167542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.437.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138460/12.

(090167540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138456/12.

(090167545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009138392/13.

(090167421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.889.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on 12 October.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 12 October 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF Tempus Holdings II S.à r.l.'.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, declares to subscribe to one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of one hundred (100) shares of LSF Tempus Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.605 (the Shares).

It results from a certificate drawn up on 12 October 2009 by Mr Jusseau, acting in his capacity as accountant of LSF Tempus Holdings S.à.r.l., who valued the contributed Shares, that such Shares have a value of at least EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro).

It also results from that certificate that:

1. Lone Star Capital Investments S.à.r.l. is the registered holder of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. Lone Star Capital Investments S.à.r.l. is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance or charge;
5. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or usufruct or charge on the Shares;
6. none of the Shares has been seized; and
7. the Shares are freely transferable.

Such certificate, initialled "ne varietur" by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shares have been fully subscribed and paid up by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., via a contribution in kind of the shares, so that the Shares contributed in kind and having a total value of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) are at the free disposal of the Company as has been proved via the certificate to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers:

* Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

* Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- as B manager:

* Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the présent original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le 12 octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et cendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSF Tempus Holdings II S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, déclare souscrire 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et entièrement libérées les parts sociales souscrites par un apport en nature de 100 (cent) parts sociales de LSF Tempus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.605 (les Parts Sociales)

Il résulte d'un certificat établi le 12 octobre 2009 par Monsieur Philippe Jusseau, agissant en qualité de comptable de LSF Tempus Holdings S.à r.l., qui a évalué les Parts Sociales apportées, que ces Parts Sociales ont une valeur d'au moins EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros).

Il résulte également de ce certificat que:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l. est inscrit dans les registres des associés comme propriétaire de Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. Lone Star Capital Investments S.à r.l. est seul propriétaire des Parts Sociales et a seul le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. il n'existe aucun gage, usufruit ou autre droit similaire ou garantie grevant les Parts Sociales;
5. il n'existe actuellement aucun droit permettant à quiconque d'acquérir ou d'obtenir un gage, un usufruit ou un autre droit similaire ou une garantie sur les Parts Sociales;
6. aucune de ces Parts Sociales n'a été saisie; et
7. les Parts Sociales sont librement transférables.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par Lone Star Capital Investments S.à r.l., par apport en nature des Parts Sociales, de sorte que les Parts Sociales contribuées ayant une valeur totale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé par le certificat au notaire soussigné qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
 - en tant que gérant "A":

* Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711 N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

* M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B":

- * M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2009. LAC/2009/43097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009138181/329.

(090167577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 112.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.991.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138467/12.

(090167552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.986.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138469/12.

(090167554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 252.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138471/12.

(090167556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**METEC - Medical Technology Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Business Go Asia S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.088.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BUSINESS GO ASIA S.A.", mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 101088, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch notarielle Urkunde am 17. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 793 vom 3. August 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herbert Jullien, Diplomfinanzwirt (FH), wohnhaft in D-Bullay.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Heinrich Moritz, Rechtsanwalt, wohnhaft in Trier.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Knut Schunath, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-Riegelsberg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "METEC -Medical Technology Development S.A." und dem entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und dem entsprechende Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Verwertung und Abwicklung eines Portfolios, welcher sich aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können."

3.- Statutarische Ernennungen.

4.- Ermächtigung an den Verwaltungsrat Herrn Heinrich Wilhelm MORITZ zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

5.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in "METEC - Medical Technology Development S.A." abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "METEC - Medical Technology Development S.A." besteht eine Aktiengesellschaft."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und demzufolge Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Verwertung und Abwicklung eines Portfolios, welcher sich aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Delegierten des Verwaltungsrates sowie die jetzigen Verwaltungsratsmitglieder abuberufen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Neubestellung des Verwaltungsrates, welcher sich fortan wie folgt zusammensetzt:

a) Herr Heinrich Wilhelm MORITZ, Rechtsanwalt und Diplom-Betriebswirt , geboren in Zell (Bundesrepublik Deutschland), am 30. Januar 1945, wohnhaft in D-54294 Trier, Fritz-Quant Str. 20.

b) die Gesellschaft deutschen Rechts DELTA MEDICARE GmbH mit Sitz in D-66125 Saarbrücken, Fischbachstrasse 84, eingetragen beim Handelsregister ? des Amtsgerichts in Saarbrücken und der Nummer HRB 18106.

c) Herr Knut SCHUNATH, Diplomkaufmann, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 28. Mai 1960, wohnhaft in D-Riegelsberg, Hahnenstrasse 45.

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2010.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Herr Heinrich Wilhelm MORITZ, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten, zu ernennen.

Verwaltungsratssitzung

Mit der Ermächtigung der Generalversammlung ernennt der beschlussfähige Verwaltungsrat Herr Heinrich Wilhelm MORITZ, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelnunterschrift bis zu einem Betrag von 20.000.- €; darüberhinaus ist die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitgliedern darunter obligatorisch der Delegierte nötig, zu verpflichten.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausend Euro (1.000.- EUR) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. HERBERT, H. MORITZ, K. SCHUNATH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 6 octobre 2009. Relation: REM/2009/1326. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 22. Oktober 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009138179/112.

(090166880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger WURTH, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 janvier 1950, publié au Mémorial C de 11 du 18 février 1950, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 148 du 22 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 4.523, au capital social de un million huit cent soixante mille huit cent quarante-huit virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 1.860.848,82), représenté par cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions.

L'assemblée est présidée par Maître Daniel KIEBER, avocat, demeurant professionnellement à FL-Vaduz,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne BITTERLICH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Maître Pit RECKINGER avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg et Maître Pedro PALHINHA, avocat, demeurant professionnellement à P-Lisbonne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Modification des articles 11 et 12, dernier alinéa, dernière phrase des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Modification de l'article 11: "Tous les actes qui engagent la Société, y compris les délégations de pouvoirs conformément à l'article 10 qui précède, doivent être signés par trois administrateurs, dont le président du conseil d'administration, comme représentant de CAPITROP, établissement établi sous le droit de la principauté du Liechtenstein, actionnaire majoritaire de la Société."

Modification de l'article 12, dernier alinéa, deuxième phrase: "Les extraits du registre de délibération sont délivrés sous la signature de trois administrateurs, dont le président représentant l'actionnaire majoritaire CAPITROP prénommé."

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- "Luxemburger Wort" du 1^{er} octobre et du 10 octobre 2009.

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1903 du 1^{er} octobre 2009 et numéro 1979 du 10 octobre 2009.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cinquante-quatre mille huit cent quarante-trois (54.843) actions représentant l'intégralité du capital social, quarante-huit mille vingt-deux (48.022) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Tous les actes qui engagent la Société, y compris les délégations de pouvoirs conformément à l'article 10 qui précède, doivent être signés par trois administrateurs, dont le président du conseil d'administration, comme représentant de CAPITROP, établissement établi sous le droit de la principauté du Liechtenstein, actionnaire majoritaire de la Société."

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article douze des statuts, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12. (deuxième phrase, dernier alinéa).** Les extraits du registre de délibération sont délivrés sous la signature de trois administrateurs, dont le président représentant l'actionnaire majoritaire CAPITROP prénommé."

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Kieber, C. Bitterlich, P. Reckinger, P. Palhinha, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Référence de publication: 2009138165/68.

(090166979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.867.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138476/12.

(090167562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

L'adresse exacte de Matthew Charles Fleming est la suivante 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138477/13.

(090167566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138242/9.

(090167261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**NIL Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. N.I.L. Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NIL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.603, constituée suivant acte reçu le 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 344 du 18 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 50 (cinquante) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Adoption de la langue française comme langue régissant les statuts.
- 2) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "NIL INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
- 4) Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adopter la langue française comme langue régissant les présents statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "NIL INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "NIL INVESTHOLDING S.A."

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans, le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 50 (cinquante) actions de EUR 620,- (six cent vingt euros) chacune. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42290. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138177/112.

(090167483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Degewo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.261.

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft „DEGEWO, société anonyme holding", (die „Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 13261, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss einer notariellen Urkunde aufgenommen am 9. September 1975, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 237 vom 18. Dezember 1975.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss einer notariellen Urkunde aufgenommen am 30. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 426 vom 22. April 2004.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Catherine DAY-ROYEMANS, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Guy KETTMANN, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Liquidator:

die Gesellschaft „GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 83, Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg, Sektion B Nummer 43298).

Dritter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

- Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

- Der Liquidator kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.

- Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

- Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

- Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. DAY-ROYEMANS, I. MARECHAL-GERLAXHE, G KETTMANN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 26. Oktober 2009. Relation: EAC/2009/12806. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009138146/70.

(090167446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 34, Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande, a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

L'adresse de Matthew Charles Fleming a changé et se trouve à présent au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138474/12.

(090167561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Marlow UK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 65.763.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 34, Edendale Road, 6 Ranelagh, Dublin, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant A, avec effet immédiat.

La fonction exacte de Matthew Charles Fleming est la suivante: gérant de catégorie A.

L'adresse de Matthew Charles Fleming a changé et se trouve à présent au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138473/14.

(090167559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.888.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138455/12.

(090167546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Chelsea Harbour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.405.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Patrick DOHERTY, property developer, born on 1st January 1947 in Donegal, Republic of Ireland, residing professionally at 96 Palace Garden Terrace, London W8, United Kingdom,

duly represented by Maître Philippe MULLER, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid Mr Patrick DOHERTY is the sole member of the limited liability company (société à responsabilité limitée) CHELSEA HARBOUR S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 114.405, incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT on 6 February 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C number 936 of 12 May 2006, whose articles of association were amended by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on 8 April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 1451 of 28 July 2006.

Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company decided to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11. Board of managers.** The Corporation is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) do(es) not need to be member(s).

The managers are appointed and removed by the general meeting of members or by the sole member (as the case may be), which determines their powers, compensation and duration of their mandates."

107272

Second resolution

The sole member of the Company decided to amend article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers".

Third resolution

The sole member of the Company resolved to authorise any one manager of the Company and/or to anyone lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick DOHERTY, property developer, né le 1^{er} janvier 1947 à Donegal, République d'Irlande, ayant sa résidence professionnelle au 96 Palace Garden Terrace, Londres W8, Royaume Uni,

dûment représentée par Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Patrick DOHERTY est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CHELSEA HARBOLR S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.405, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT en date du 6 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 936 du 12 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 8 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1451 du 28 juillet 2006,

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale ou l'associé unique (le cas échéant) des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** La Société est engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature de l'unique gérant ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance."

107273

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout avocat de l'étude Wildgen, Luxembourg, à effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: MULLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2009. Relation GRE/2009/3860. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Référence de publication: 2009138154/97.

(090166850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.724.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 3997090,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 9 October 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing - party is the sole shareholder of "ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.724, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2346 of 18 October 2007 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3019 of 29 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of five thousand seven hundred and eighty-two US dollars (USD 5,782.-), so as to raise it from its present amount of forty-nine thousand eight hundred and thirty-one US dollars (USD 49,831.-) up to fifty-five thousand six hundred and thirteen US dollars (USD 55,613.-) by the issue of five thousand seven hundred and eighty-two (5,782) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The five thousand seven hundred and eighty-two (5,782) New Shares have been subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of five thousand seven hundred and eighty-two US dollars (USD 5,782.-).

The total contribution of five thousand seven hundred and eighty-two US dollars (USD 5,782.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-five thousand six hundred and thirteen US dollars (USD 55,613.-) represented by fifty-five thousand six hundred and thirteen (55,613) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 3997090, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.724, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2346 du 18 octobre 2007 (ci après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3019 du 29 décembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille sept cent quatre-vingt deux US dollars (USD 5.782,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille huit cent trente et un US dollars (USD 49.831,-) jusqu'à cinquante-cinq mille six cent treize US dollars (USD 55.613,-) et ce par la création et l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingt deux (5.782) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les cinq mille sept cent quatre-vingt deux (5.782) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille sept cent quatre-vingt deux US dollars (USD 5.782,-).

L'apport de cinq mille sept cent quatre-vingt-deux US dollars (USD 5.782,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille six cent treize US dollars (USD 55.613,-) représenté par cinquante-cinq mille six cent treize (55.613) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12355. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009138163/105.

(090167601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Geniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.096.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "DUGAN MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "GENIALE S.A." établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99096 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 13 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 30 mars 2004.

b) Que le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par neuf mille (9.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique désigne la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, comme liquidateur de la Société, laquelle a pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

h) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

i) Que le liquidateur présente le rapport de liquidation et l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

j) Que l'Actionnaire Unique nommé Monsieur Robert MEISCH, employé privé, demeurant à L-8376 Kahler, 8, Arelerwee, à la fonction de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

k) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et la partie comparante, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRUMNAU; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2009. Relation GRE/2009/3948. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009138144/65.

(090167010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

K.B.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 98.498.

Suite à l'assemblée générale du 4 juin 2009:

Il est décidé de renouveler le mandat du commissaire PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX Audit S.à.r.l.), R.C.S. Luxembourg B 27.761, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (B 27.761, anc. ABAX Audit S.à.r.l.):

En date du 4 juin 2009 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX Audit S.à.r.l.), R.C.S. B 27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009138488/19.

(090167126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Azimuth Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.971.

Par résolutions prises le 15 octobre 2009, l'associé unique a décidé de renouveler Pier Paulo Mauri, avec adresse professionnelle au 67, rue de la Gare, L-6440 Echternach, au mandat de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138479/12.

(090167576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 102.716.

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 octobre 2009, le mandat de Monsieur Vasileios XENIADIS, administrateur de la société, a été révoqué avec effet immédiat.

La même assemblée a nommé administrateur: Monsieur Federico BENNEWITZ, ingénieur, né le 7 octobre 1960 à Viareggio (Italie), domicilié I-59049 Viareggio (LU), via Edmondo De Amicis, 105. Le mandat du nouvel administrateur se termine à l'occasion de l'assemblée générale de 2015.

Le mandat de l'administrateur nommé expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Me Romain LUTGEN

Domiciliataire

Référence de publication: 2009138480/15.

(090167560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.579.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136579, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 8 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 dated 26 March 2008 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 dated 18 May 2009.

There appeared:

The company Poland Residential Development Company Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mrs Emira Socorro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136579, constituée le 8 février 2008 par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 26 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025 en date du 18 mai 2009.

A comparu:

La société Poland Residential Development Company Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Madame Emira Socorro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009. Relation GRE/2009/3913. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009138134/110.

(090167517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Porte Neuve Estates, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 2.354.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "MISTLETOE LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, (Iles Vierges Britanniques, (l'Associée Unique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société civile "PORTE NEUVE ESTATES", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2354, a été constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 377 du 29 décembre 1983,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du francs luxembourgeois en euros par une décision des sociétaires du 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 16 mars 2001.

b) Que le capital social est fixé à quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (437.500,- EUR), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c) Qu'en vertu de la cession de parts sociales sous seing privé du 15 octobre 2009 la société de droit de Guernesey "COSIGN NOMINEES LIMITED", établie et ayant son siège social à GY1 3HB St Peter Port, 119 Martello Court, Admiral Park, (Iles Anglo-Normandes), a cédé son unique part sociale qu'elle détenait dans la Société à la société de droit des Iles Vierges Britanniques "MISTLETOE LIMITED", prédésignée, laquelle dernière est devenue associée unique de la Société.

d) Que cette cession de part sociale a été approuvée par l'associée unique conformément à l'article 6 des statuts et qu'elle la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

- e) Que la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, a décidé de dissoudre et de liquider la Société.
- f) Qu'en conséquence l'Associée Unique se voit attribuer tous les éléments d'actifs et passifs de la Société et qu'il déclare assurer le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.
- g) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- h) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Déclaration

L'Associée Unique déclare expressément que la société civile "PORTE NEUVE ESTATES" ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRUMNAU; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009. Relation GRE/2009/ 3916. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Référence de publication: 2009138147/58.

(090167023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009138372/12.

(090167134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

RMB Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009138043/14.

(090166451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.